

Formation en vue de l'attribution de

l'Attestation de Connaissances pour les Activités liées aux animaux de Compagnie d'Espèces Domestiques.

Certification inscrite au Répertoire Spécifique - Fiche N°RS5650 enregistrée le 23/02/2016 échéance au 31/12/2026 délivrée par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire.

en
formation
continue



Prérequis

La formation ne requiert aucun niveau de connaissance préalable. Les personnes désireuses d'obtenir un ACACED doivent avoir au minimum 16 ans et une maîtrise de la langue française (lecture et écriture) et de l'outil informatique est nécessaire à la passation de l'évaluation.

Public concerné et financement

Les activités exercées en lien avec les animaux de compagnie des espèces domestiques doivent s'effectuer dans le respect du bien-être animal, et en sécurité. Sont visés en particulier la gestion d'une fourrière ou d'un refuge, l'exercice à titre commercial des activités de transit ou de garde, d'éducation, de dressage et de présentation au public de chiens et de chats. Au moins une personne en contact avec les animaux doit détenir l'attestation de connaissance pour les animaux de compagnie des espèces domestiques.

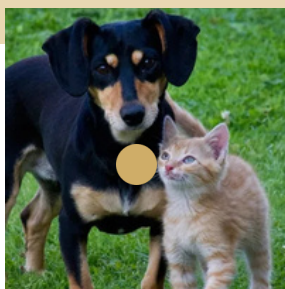
Selon le statut du stagiaire, le financement de la formation peut être : sur apport personnel et/ou financement CPF, OPCO, Région, Entreprise, FT...



Objectifs et compétences visées

La formation vise à sensibiliser les participants aux besoins biologiques, physiologiques, comportementaux des animaux de compagnie d'espèces domestiques, à leur sélection, leur entretien et à la réglementation les concernant.

Les compétences attendues sont liées aux huit domaines abordés durant la formation : « alimentation », « comportement », « logement », « droit », « reproduction », « santé animale », « transport » et « sélection ».



Campus de Merdrignac

6 rue du porhoet
22230 Merdrignac

02 96 28 41 61

www.lycee-merdrignac.educagri.fr

Durée de la formation et tarif

La durée minimale de l'action de formation est : 17 heures pour une catégorie 374€00 ,
21 heures pour deux catégories 462€00.

Modalités pédagogiques

La formation est dispensée par des professionnels des filières animales et des spécialistes de la formation professionnelle.

Modalités d'évaluation

L'évaluation s'effectue, en fin de formation, sur un portail web spécifique par QCM. Elle porte sur les huit thèmes suivants : alimentation, comportement, logement, droit, reproduction, santé animale, transport et sélection. Durée maximale de l'évaluation : de 30 à 60 minutes selon le nombre de catégories. Au minimum, 60% de bonnes réponses sont attendues pour la validation des connaissances.

Attestation de formation

L'attestation de connaissance pour les animaux de compagnie d'espèces domestiques est générée automatiquement par l'application et extraite par la Direction (Régionale) de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la forêt de la région dans laquelle a eu lieu la formation. L'attestation est signée par le Directeur (Régional) de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la forêt et retournée au candidat.

Accessibilité aux sessions

Lors de la prise de contact, les personnes déficientes ou handicapées, peuvent évoquer leur situation avec notre référent handicap afin de faciliter leur accueil et le suivi de la formation.

Débouchés, objectifs, insertion professionnelle

Le certificat de capacité, permet d'exercer une activité professionnelle en lien avec les animaux de compagnie : salarié d'élevage ou de magasin de vente d'animaux de compagnie, agent animalier, responsable de chenil, responsable de refuge, exploitant agricole avec élevage canin-félin, responsable de pension canine-féline, pet-sitter, présentateur d'animaux au public...
Après formation en intraentreprise : métiers de la sécurité et de la défense, chiens d'utilité et chiens guides...



Entretien des compétences et des connaissances

Pour que cette certification reste valable, les connaissances doivent être actualisées au plus tard 10 ans après son obtention. La formation portant sur l'actualisation des connaissances nécessaires aux personnes exerçant des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques est d'une durée minimale de 7 heures, et porte sur les 8 domaines listés dans la formation initiale.

Campus de Merdrignac

ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL

6 rue du porhoet 22230 Merdrignac 02 96 28 41 61

cfa.merdrignac@educagri.fr

SIRET 19221031800031- APE 85.32Z